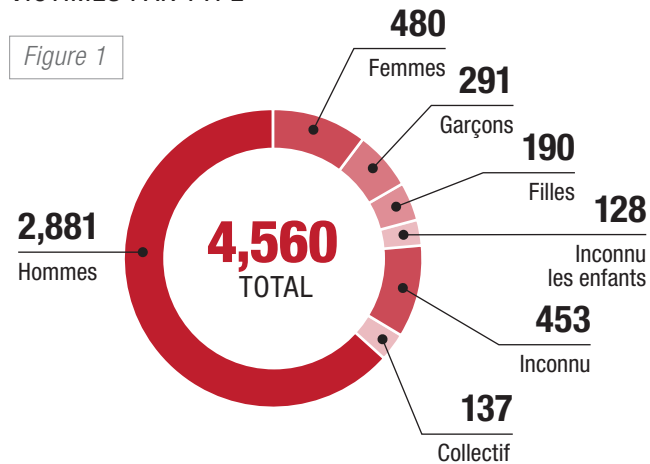
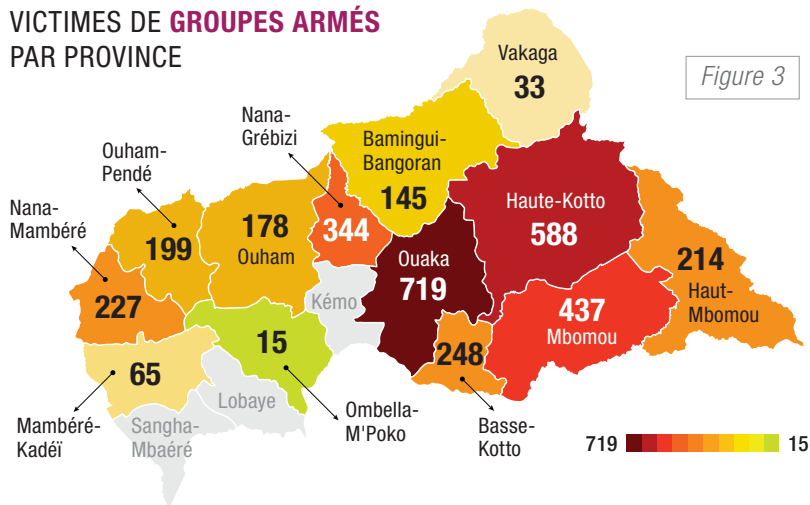


## VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME SIGNALÉES JAN-DÉC. 2017

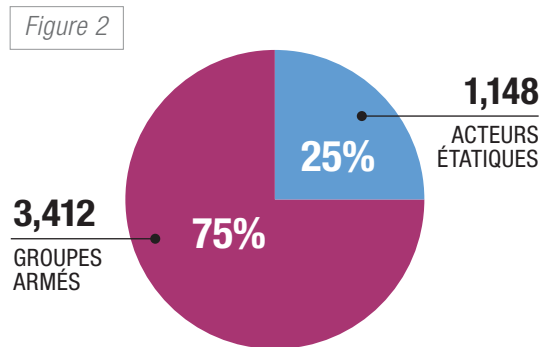
### VICTIMES PAR TYPE



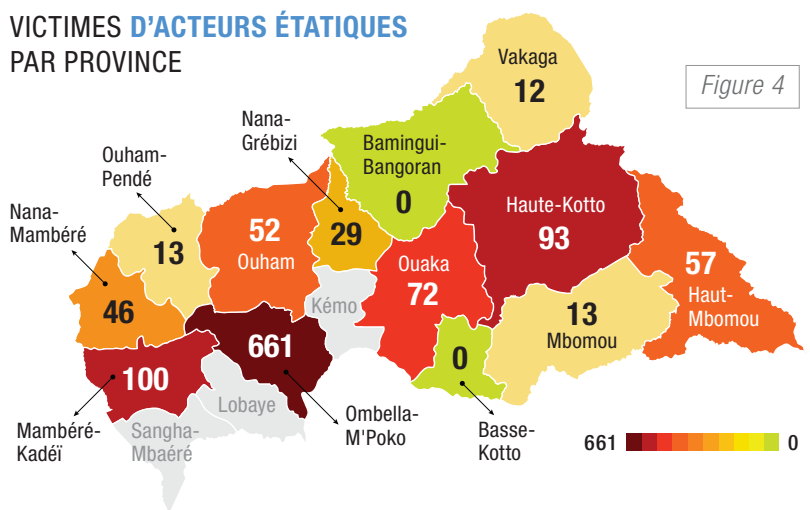
### VICTIMES DE GROUPES ARMÉS PAR PROVINCE



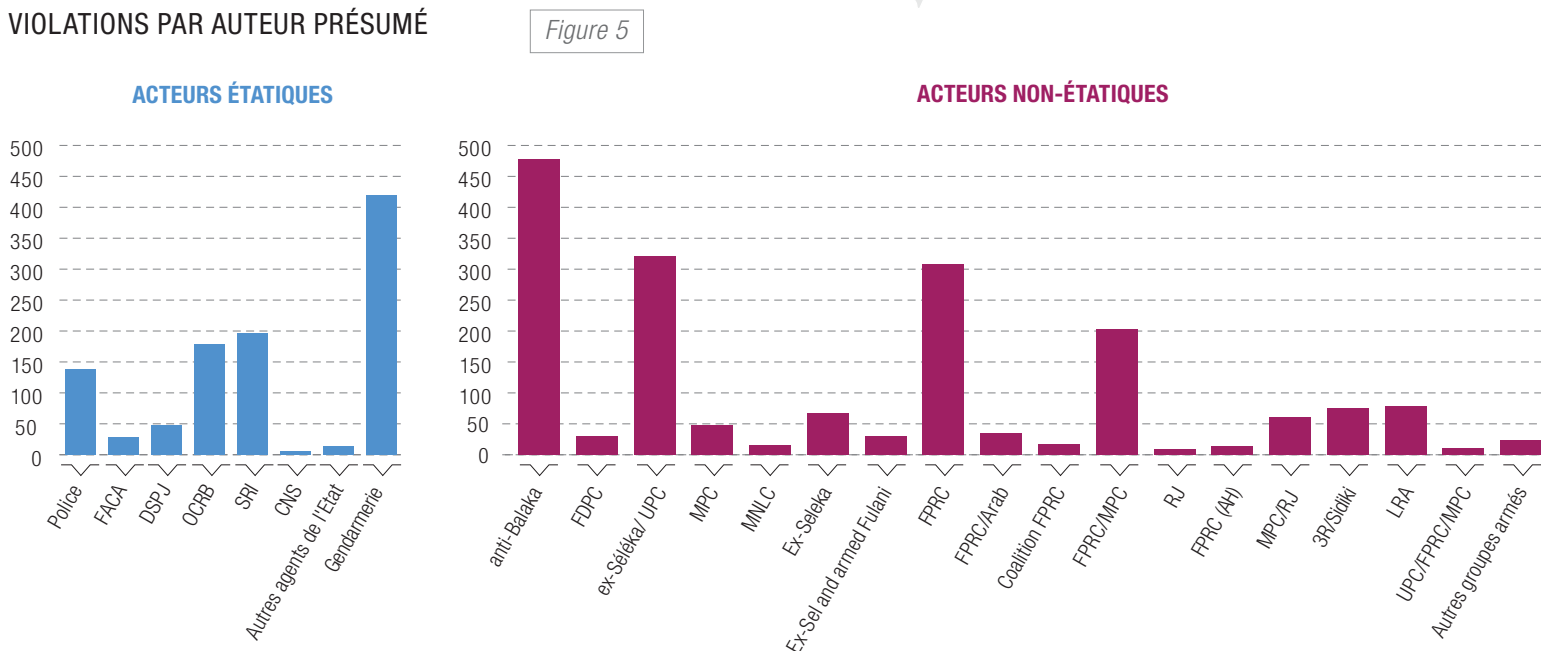
### VICTIMES PAR AUTEUR PRÉSUMÉ



### VICTIMES D'ACTEURS ÉTATIQUES PAR PROVINCE



### VIOLATIONS PAR AUTEUR PRÉSUMÉ



## VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME SIGNALÉES JAN-DÉC. 2017

### ÉVOLUTION DES CAS DOCUMENTÉS DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME PAR AUTEURS ET PAR MOIS

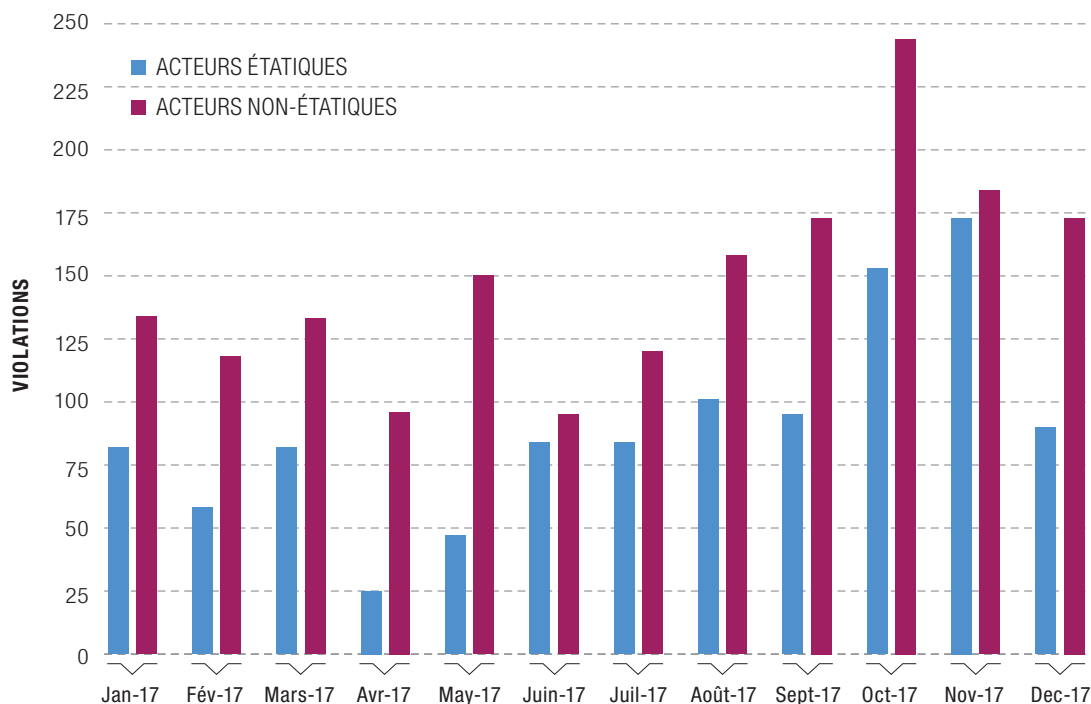


Figure 6

#### TOTAL DES VIOLATIONS PAR DES ACTEURS ÉTATIQUES

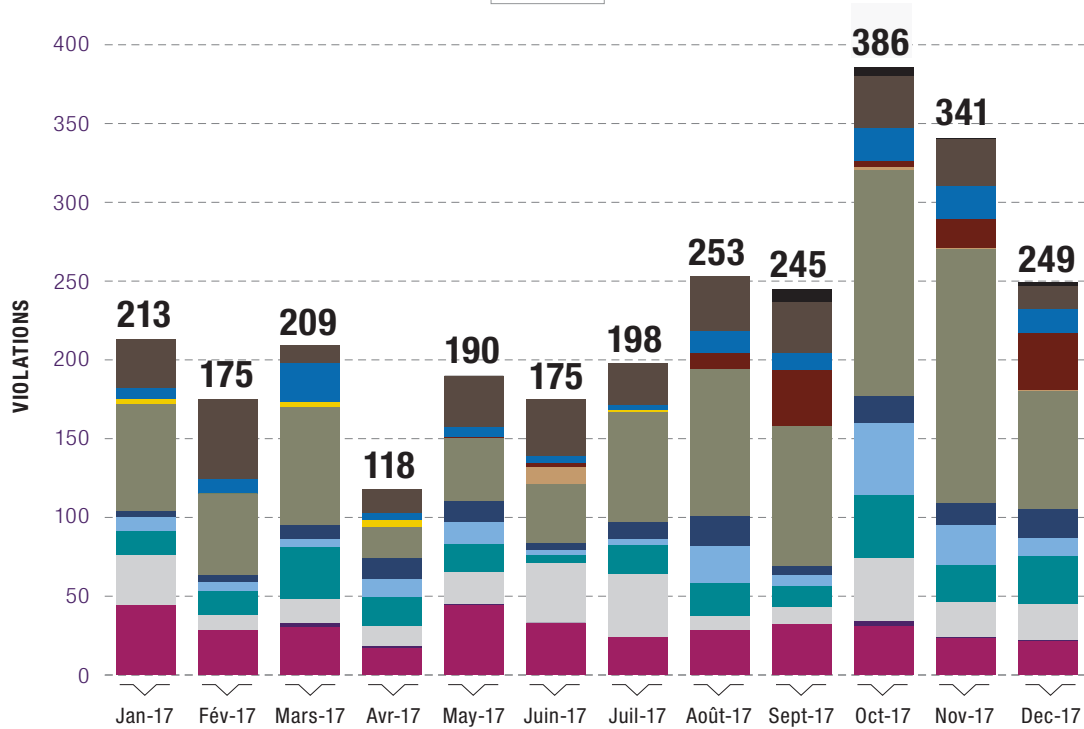
<b>1,030</b> ↑	<b>624</b>
2017	2016

#### TOTAL DES VIOLATIONS PAR DES ACTEURS NON-ÉTATIQUES

<b>1,822</b> ↑	<b>867</b>
2017	2016

### ÉVOLUTION DES CAS DOCUMENTÉS DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME PAR MOIS

Figure 7



#### TOTAL DES VIOLATIONS SIGNALÉES

<b>2,852</b> ↑	<b>1,491</b>
2017	2016

- Attaques contre le personnel médical, religieux, humanitaire ou travaillant au maintien de la paix et contre les écoles
- Detention
- Enlèvement
- Recrutement forcé d'enfants
- Mariage forcé
- Attaques contre les civils
- Arrestation/Détention arbitraire
- Violation des droits de propriété
- Viol
- Mauvais traitement
- Menaces à l'intégrité physique et mentale/menaces de mort
- Disparition forcée
- Meurtre

Les chiffres mentionnés dans cette fiche d'information ne reflètent pas un aperçu complet des violations des droits de l'homme en RCA: ils ne concernent que les cas documentés et vérifiés par le MINUSCA selon la méthodologie et les normes du HCDH. Les statistiques sur le nombre de violations déclarées peuvent augmenter ou diminuer au cours d'une période donnée en raison de nombreux facteurs indépendants du contrôle et / ou de la connaissance du MINUSCA et doivent donc être utilisées avec prudence.